

①9 RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
INSTITUT NATIONAL
DE LA PROPRIÉTÉ INDUSTRIELLE
PARIS

①1 N° de publication :

2 945 567

(à n'utiliser que pour les
commandes de reproduction)

②1 N° d'enregistrement national :

09 02385

⑤1 Int Cl⁸ : E 04 H 15/32 (2006.01)

⑫

DEMANDE DE BREVET D'INVENTION

A1

②2 Date de dépôt : 18.05.09.

③0 Priorité :

④3 Date de mise à la disposition du public de la
demande : 19.11.10 Bulletin 10/46.

⑤6 Liste des documents cités dans le rapport de
recherche préliminaire : *Se reporter à la fin du
présent fascicule*

⑥0 Références à d'autres documents nationaux
apparentés :

⑦1 Demandeur(s) : BEJAOUI MOURAD — FR.

⑦2 Inventeur(s) : BEJAOUI MOURAD.

⑦3 Titulaire(s) : BEJAOUI MOURAD.

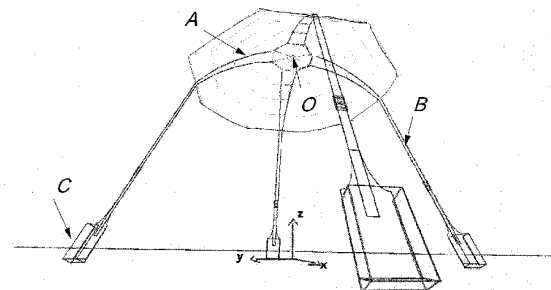
⑦4 Mandataire(s) : BEJAOUI MOURAD.

⑤4 DISPOSITIF DE MAINTIEN AU SOL D'UN PARASOL AU VENT.

⑤7 L'invention concerne un dispositif maintenant au sol
un parasol au vent sans noeuds, n'importe où, transporta-
ble, en remplissant des sacoches.

-Il est constitué d'une partie centrale(A) en forme d'étoile
présentant un orifice(O) par lequel peut être introduit la
pointe du mât du parasol, une partie secondaire(B) aux ex-
trémités de (A), composée de sangles réglables(B) qui fon-
ctionnent comme des tirants, transmettant et divisant les
forces du vent vers le sol. Enfin une partie(C) matérialisée
par des volumes simples reliés aux sangles(B) formant des
sacoches(C) munies de fermetures. Lorsque l'utilisateur in-
troduit l'extrémité du mât dans l'orifice(O) de (A), déploie les
sangles(B), remplit les sacoches(C), rend le parasol mainte-
nu au sol contre le vent.

Le dispositif selon l'invention est particulièrement desti-
né à maintenir au sol les parasols lorsque le vent souffle.



FR 2 945 567 - A1



-1/3-

La présente invention concerne un dispositif pour maintenir au sol les parasols et permettre ainsi l'utilisation des parasols lorsque le vent souffle.

Lorsque le vent souffle les parasols s'envolent, se plient, se cassent et blesse parfois les utilisateurs et les personnes autour, essayant avec difficulté de trouver des solutions. Il est
 5 souvent nécessaire d'attacher par des cordes et des nœuds à des lests (ou poids) ou à un arbre si l'environnement le permet, le parasol pour le maintenir au sol afin de pouvoir se protéger du soleil avec un peu d'ombre. La force du vent étant parfois violente et la structure du parasol n'étant pas étudiée contre celle-ci due à l'importante surface que la toile (ou membrane) offre, entraîne le déchirement et le pliage. Le dispositif que propose cette
 10 invention permet de remédier à cet inconvénient.

Il comporte en effet selon une première caractéristique, une partie centrale (A) en forme d'étoile présentant un orifice (O) par lequel peut être introduit la pointe haute du mât du parasol, une partie secondaire (B) ou intermédiaire en continuité des extrémités de l'étoile, composée de sangles (B) réglables qui fonctionnent comme des tirants, transmettant et
 15 divisant ainsi les forces du vent vers le sol. Enfin une dernière partie(C) matérialisée par des volumes simple formant des sacoches munies de fermetures. Ainsi lorsque l'utilisateur ayant préalablement introduit l'extrémité du mât dans l'orifice (O) de l'étoile, déploie les sangles (B) et rempli les sacoches(C) rend le parasol maintenue au sol contre le vent.

Selon des modes particuliers de réalisations :

- 20 -la partie centrale (A) peut être constituée de plusieurs bandes reliées entre elles pour former l'étoile.
- L'orifice (O) par lequel pénètre l'extrémité du mât du parasol peut être prévu renforcée.
 - Les sangles (B) pourront être prévues réglable en longueur par un système traditionnel de boucle positionnée a mi hauteur entre les sacoches et l'étoile.
- 25 -Les liaisons entre les sangles, l'étoile et les sacoches pourront être prévues renforcées.
- Les sangles pourront être prévues de la même largeur que l'extrémité des branches de l'étoile et de la partie haute des sacoches.
 - Les sacoches(C) pourront être prévues avec une fermeture permettant d'emprisonner le contenu et seront positionnées vers le haut.
- 30 -L'ensemble du dispositif pourra être prévu en matériaux souples, légers, résistant à la traction, au déchirement et à l'eau.
- L'ensemble du dispositif pourra être prévu pliable et transportable

-2/3-

Les dessins annexés illustrent l'invention :

La figure 1 représente en coupe, le dispositif de l'invention.

La figure 2 représente en plan, le dispositif de l'invention.

La figure 3 représente la volumétrie et la forme générale du dispositif inventé en situation.

5 En référence à ces dessins, le dispositif comporte une partie centrale (A) dont la forme représente une « étoile », constituée de matière souple pouvant épouser les formes de la toile ou membrane du parasol et ainsi lorsque le vent souffle, la structure formée peut suivre les même mouvements que la toile du parasol sans la déchirer, ni le transpercer tout en la maintenant. La forme de l'étoile permet une bonne répartition de la force par rapport à la
10 surface et une transmission de l'effort directe dans les sangles(B).

L'orifice(O) présent au centre de l'étoile correspond à la forme de la pointe haute du parasol et permet d'immobiliser celle-ci sur un axe horizontale.

A l'extrémité de la partie centrale(A) sont reliées grâce a des coutures résistantes et de la colle, des sangles(B) constituées de matériaux souples, résistants au déchirement, à la
15 traction et à l'eau, dont la fonction principale est de repartir les forces vers le sols et les transmettre aux sacoches(C). Ces sangles seront réglables en longueur pour adapter le dispositif à la hauteur du parasol.

Les sacoches(C) ou volumes formant la dernière partie du dispositif seront constituées de matériaux souples, résistants au déchirement, à la traction et à l'eau. La partie supérieure
20 sera reliée par des coutures résistantes et collées aux sangles. Ces sacoches seront munies de fermetures résistantes à l'eau et conçue afin de contenir les matériaux trouvés sur place pour ainsi répondre à leur fonction principale qui est le lestage (contre poids) pour contrer ou équilibrer la force du vent. Etant souples les sacoches pourront s'adapter et avoir une bonne assise dans n'importe quel sol et permettre aussi d'adoucir les chocs éventuels avec
25 l'utilisateur.

Selon une variante non illustrée, le diamètre de l'étoile et de l'orifice pourra avoir des dimensions supérieures et par conséquent les sacoches seront de volumes supérieurs aussi.

L'étoile pourra comporter selon la taille du parasol un nombre différent de branches.

A titre d'exemple non limitatif pour un parasol d'1,5 mètre de diamètre l'étoile aura un
30 diamètre de 1.5 m les branches auront une largeur allant de 12.5cm à 3cm, les sangles auront une longueur de 1.8 m et une largeur de 3 cm et les sacoches pourront contenir un volume de 10 dm cube ou une masse de 4kg.

Le dispositif selon l'invention est particulièrement destiné à maintenir au sol les parasols lorsque le vent souffle.

-3/3-

Revendications

- 1) Dispositif pour maintenir au sol un parasol au vent caractérisé en ce qu'il comporte une partie centrale en forme d'étoile(A) présentant un orifice(O) dans lequel est introduit la partie haute du parasol et immobilisant ainsi le système et des sangles(B) réglables en longueur reliées aux branches de l'étoile et prolongeant celle-ci, et des
5 sacoches(C) liées au bout des sangles, munies d'une fermeture formant la masse nécessaire au maintien du parasol, une fois remplies par l'utilisateur .
- 2) Dispositif selon la revendication 1 caractérisé en ce que la partie centrale(A) constitue la partie exerçant le maintien en pression sur la surface de la toile ou membrane du parasol.
- 10 3) Dispositif selon la revendication 1 ou la revendication 2 caractérisé en ce que l'orifice(O) de la partie centrale(A) sert lorsqu'il est pénétrer par le mât a immobiliser le système sur le plan horizontale.
- 4) Dispositif selon l'une quelconque des revendications précédentes caractérisé en ce que les sangles(B) sont pourvues d'un réglage en longueur et constitue la partie
15 exerçant le maintien en traction de la partie centrale(A) et du parasol.
- 5) Dispositif selon l'une quelconque des revendications précédentes caractérisé en ce que les sacoches(C) constitues la partie exerçant le maintien au sol par lestage (poids dirigé vers le sol opposés au forces causées par le vent) de toutes les autres parties et du parasol, lorsque celle-ci sont remplies par l'utilisateur.

Figure n° 1

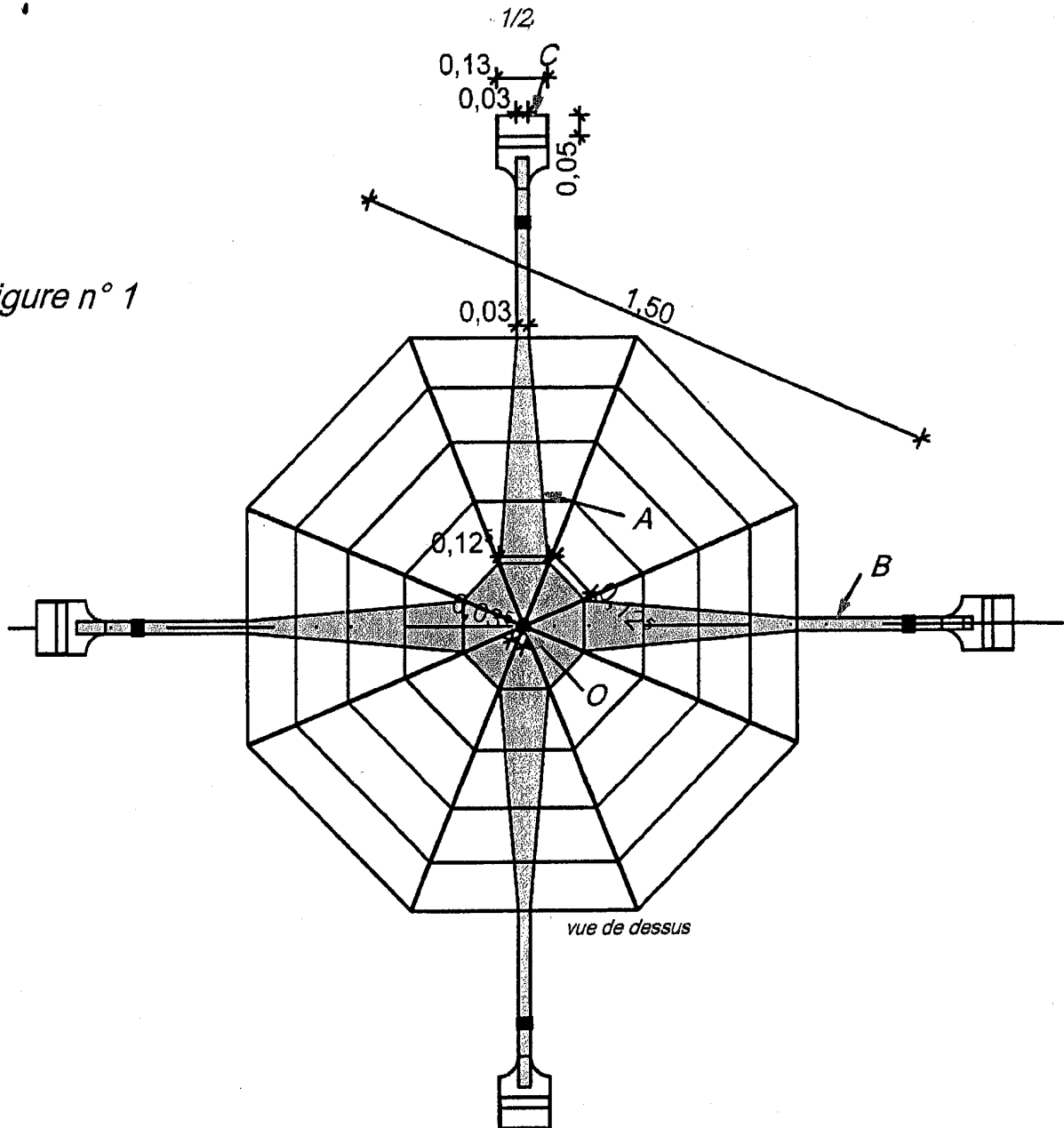
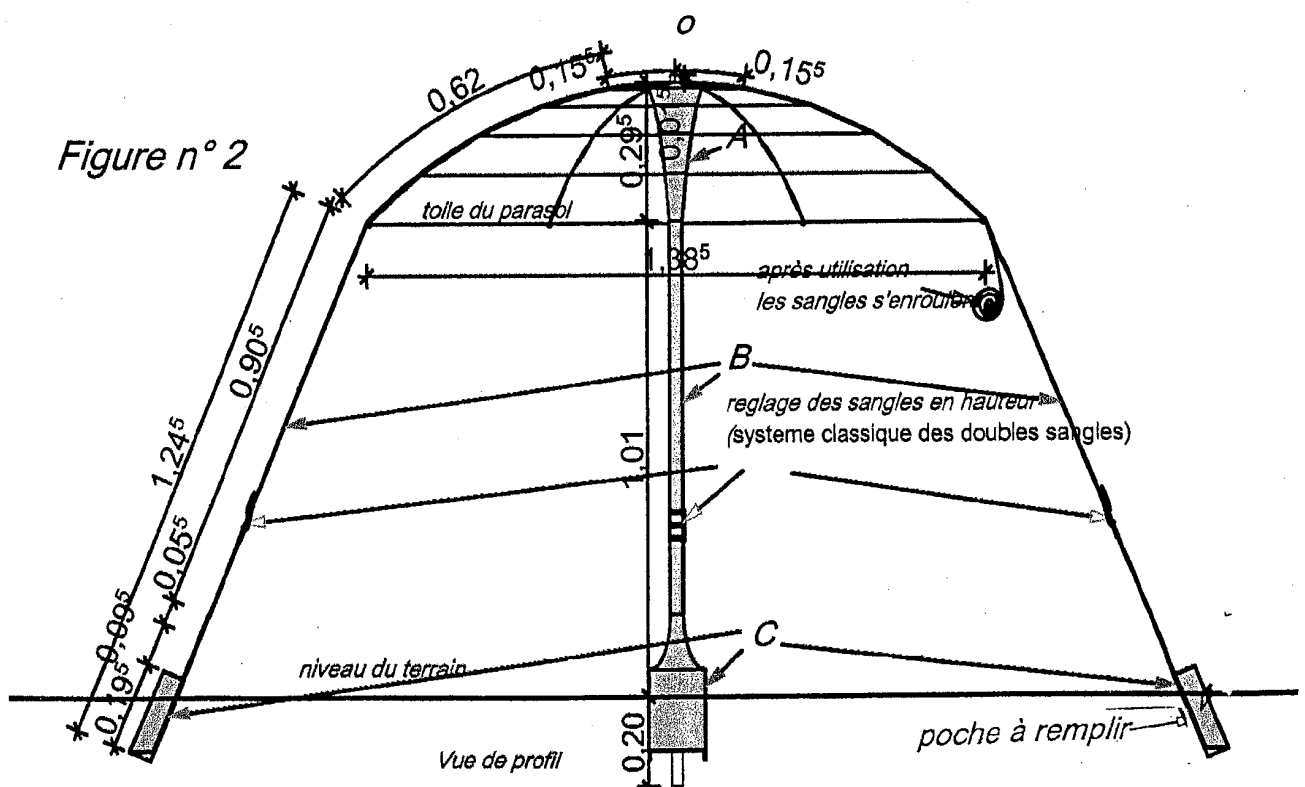
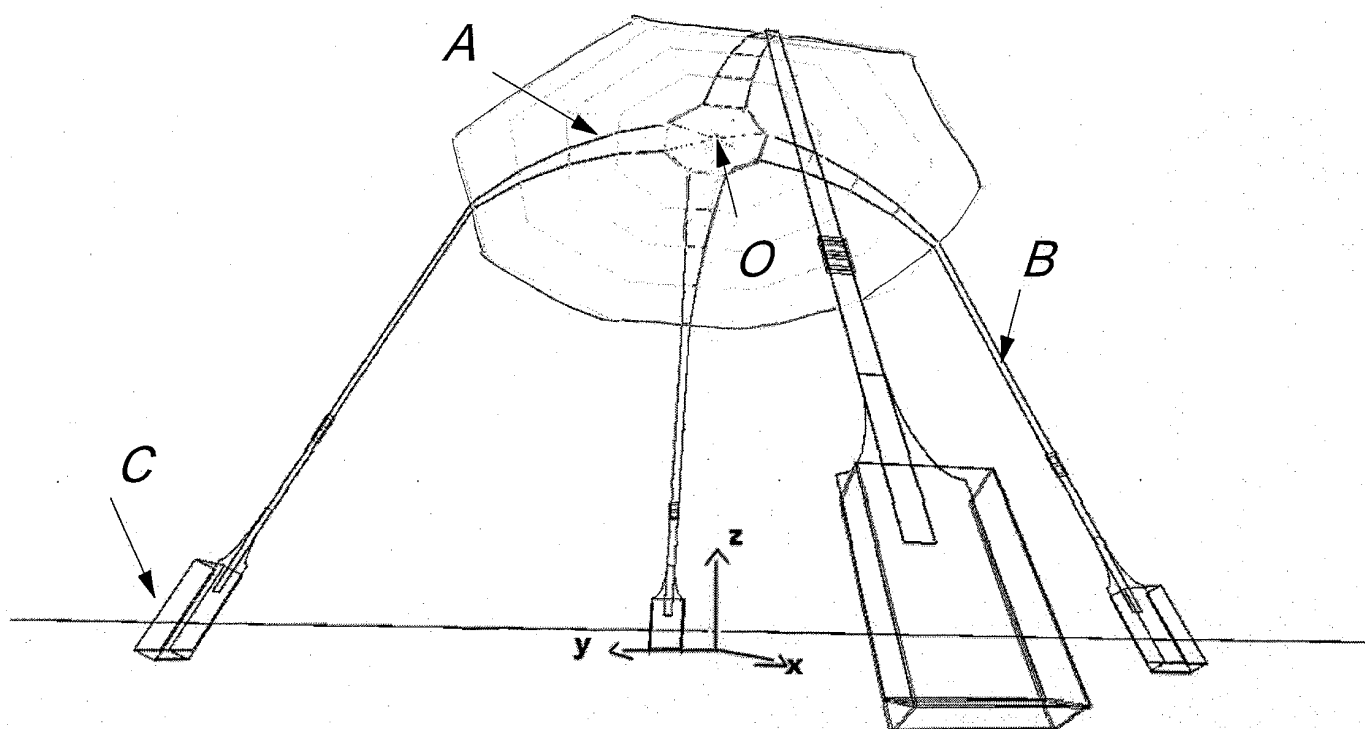


Figure n° 2



-2/2-

Figure n° 3





**RAPPORT DE RECHERCHE
PRÉLIMINAIRE**

N° d'enregistrement
national

établi sur la base des dernières revendications
déposées avant le commencement de la recherche

FA 727665
FR 0902385

| DOCUMENTS CONSIDÉRÉS COMME PERTINENTS | | Revendication(s) concernée(s) | Classement attribué à l'invention par l'INPI |
|---|---|--|---|
| Catégorie | Citation du document avec indication, en cas de besoin, des parties pertinentes | | |
| Y | CH 332 017 A (GLATZ SPAHN ALBERT [CH]) 15 août 1958 (1958-08-15) * figures 6-10 * | 1-5 | E04H15/32 |
| Y | FR 2 902 131 A (DESROIS JEAN LUC [FR]) 14 décembre 2007 (2007-12-14) * page 2, ligne 25 - ligne 38; figure 7 * | 1-5 | |
| A | AU 78120 81 A (VEREY J M) 17 juin 1982 (1982-06-17) * page 3, ligne 5 - page 4, ligne 20; figures 1,2 * | 1-5 | |
| A | DE 93 16 091 U1 (MINNIEUR HEIKE [DE]; MINNIEUR ERNST [DE]) 23 février 1995 (1995-02-23) * page 3, alinéa 3 * * page 7, alinéa 2; figure 1 * | 1-5 | |
| | | DOMAINES TECHNIQUES RECHERCHÉS (IPC) | |
| | | A45B E04H | |
| Date d'achèvement de la recherche | | Examineur | |
| 19 février 2010 | | Juárez Colera, M | |
| CATÉGORIE DES DOCUMENTS CITÉS | | T : théorie ou principe à la base de l'invention | |
| X : particulièrement pertinent à lui seul | | E : document de brevet bénéficiant d'une date antérieure | |
| Y : particulièrement pertinent en combinaison avec un | | à la date de dépôt et qui n'a été publié qu'à cette date | |
| autre document de la même catégorie | | de dépôt ou qu'à une date postérieure. | |
| A : arrière-plan technologique | | D : cité dans la demande | |
| O : divulgation non-écrite | | L : cité pour d'autres raisons | |
| P : document intercalaire | | | |
| | | & : membre de la même famille, document correspondant | |

4

EPO FORM 1503 12.99 (P04C14)

**ANNEXE AU RAPPORT DE RECHERCHE PRÉLIMINAIRE
RELATIF A LA DEMANDE DE BREVET FRANÇAIS NO. FR 0902385 FA 727665**

La présente annexe indique les membres de la famille de brevets relatifs aux documents brevets cités dans le rapport de recherche préliminaire visé ci-dessus.

Les dits membres sont contenus au fichier informatique de l'Office européen des brevets à la date du **19-02-2010**

Les renseignements fournis sont donnés à titre indicatif et n'engagent pas la responsabilité de l'Office européen des brevets, ni de l'Administration française

| Document brevet cité au rapport de recherche | | Date de publication | Membre(s) de la famille de brevet(s) | Date de publication |
|---|----|------------------------|---|------------------------|
| CH 332017 | A | 15-08-1958 | AUCUN | |
| FR 2902131 | A | 14-12-2007 | AUCUN | |
| AU 7812081 | A | 17-06-1982 | AUCUN | |
| DE 9316091 | U1 | 23-02-1995 | AUCUN | |